

----- Message transféré -----

**Sujet :**[INTERNET] Epuisay-enquête publique - projet parc éolien

**Date :**Fri, 12 Jan 2024 13:49:22 +0100 (CET)

**De :**Etiennette Delwaulle <

**Répondre à :**Etiennette Delwaulle <

**Pour :**pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous partageons la terre avec l'ensemble de la faune et de la flore.  
Nous devons les protéger pour notre survie.

L'étude de la biodiversité réalisée par le promoteur JPEE a été vivement critiquée par le Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) ainsi que par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe). Tout comme eux, je refuse la demande de dérogation demandée, tout comme le projet de parc qu'il propose.

Le promoteur JPEE est coutumier du manque de sérieux de ces études. Dans le cadre du projet d'Epuisay, la Cour d'Appel de Versailles lui a demandé de revoir son dossier. Plutôt que de présenter un nouveau dossier, il a préféré faire une requête au niveau du conseil d'état.

Dans le cadre d'un projet situé sur les communes de Montaillé et de Coudrecieux, dans la forêt de la Pierre, la Cour d'Appel de Nantes vient de rejeter la requête de JPEE en annulation de la décision du préfet de la Sarthe. Ce dernier avait refusé en 2021 le projet tout en lui donnant un délai de 15 mois pour procéder à un inventaire complémentaire de chauve-souris.

Il faut savoir que la « Noctule commune » qui vit dans le Vendômois, proche de la zone prévue pour installer le parc, est en voie de déclin. C'est une chauve-souris qui se déplace sur de grandes distances. Sa population a chuté de 88% entre 2006 et 2019.

Il faut arrêter ce massacre inutile pour produire de l'électricité. D'autant plus, la région Centre-Val de Loire exporte déjà 75% de sa production.

Etiennette Delwaulle  
3 rue des baladets  
4160 Savigny-sur-Braye

Envoyé depuis l'application Mail Orange